

Recommandations salariales 2027 pour les apprenti-e-s et stagiaires

Salaire d'un-e apprenti-e, **13 salaires mensuels**

Employé-e de commerce CFC

Apprentissage de 3 ans

1 ^{ère} année	CHF	840.-
2 ^{ème} année	CHF	1060.-
3 ^{ème} année	CHF	1530.-

Employé-e de commerce AFP

Apprentissage de 2 ans

1 ^{ère} année	CHF	840.-
2 ^{ème} année	CHF	1060.-

Apprentissage complémentaire (AFP > CFC)

1 ^{ère} année	CHF	1530.-
2 ^{ème} année	CHF	1930.-

Gestionnaire du commerce de détail CFC

Apprentissage de 3 ans

1 ^{ère} année	CHF	840.-
2 ^{ème} année	CHF	1060.-
3 ^{ème} année	CHF	1530.-

Assistant-e du commerce de détail AFP

Apprentissage de 2 ans

1 ^{ère} année	CHF	840.-
2 ^{ème} année	CHF	1060.-

Apprentissage complémentaire (AFP > CFC)

1 ^{ère} année	CHF	1530.-
2 ^{ème} année	CHF	1930.-

Deuxième apprentissage, après formation achevée dans un autre métier ou domaine professionnel

Voir les recommandations de l'apprentissage complémentaire. Recommandations détaillées pour les cas particuliers sur demande.

Stage, **13 salaires mensuels**

Stage durant l'école supérieure de commerce (année de stage= 4^{ème} année) CHF 1930.-

Stage après le gymnase/lycée: CHF 2100.-

Stage pendant l'école de commerce (EC): selon le salaire minimum recommandé pour les apprenti-e-s (en fonction du moment du stage)

Vacances, **Recommandation minimale**

1^{ère} année 6 semaines

2^{ème} année 6 semaines

3^{ème} année 6 semaines

Apprentissage complémentaire 6 semaines

Stage pratique 6 semaines

Frais

Matériel d'apprentissage obligatoire

BYOD: Appareil mobile, logiciels informatiques

Séjours linguistiques répartition 50/50

Prise en charge par l'employeur.

Prise en charge par l'employeur.

Prise en charge pour moitié par l'employeur. Ce dernier accorde aussi la moitié du temps de travail.

Toutes les dépenses supplémentaires (p. ex. diplômes) ne sont ni à la charge de l'apprenti-e, ni du ou de la stagiaire.